COMITÉ DE QUARTIER N°5 Presles-Hirondelles

24 novembre 2016

Raccordement fibre

- ⇨ Quelles sont les démarches à effectuer pour avoir la fibre (pour les locataires, en immeuble, en pavillon) ?

- ⇨ L'Allée des Hirondelles est-elle raccordée ?

Toutes les démarches et le zonage sont indiqués sur le site Internet de la ville :

http://www.mairie-deuillabarre.fr/la-ville/travaux-en-cours/463-avancee-de-la-fibre-optique

Mur anti-bruit

- ⇨ Où en est l'opération de mesure des nuisances sonores ?

Nous sommes toujours dans l'attente des informations que devrait nous transmettre la SNCF *(courrier de Mme le Maire et plusieurs relances depuis)* avant de lancer la campagne de mesures acoustiques la plus appropriée sur la base des 3 scénarios ci-dessous :

1er scénario (recommandé par le bureau d'études) : si les horaires de passages des trains sont connus.
L'objectif est de mesurer le niveau sonore pendant le passage du train sur un point de mesure avec écran acoustique et sur un point de mesure sans écran acoustique.
Ces mesures seraient effectuées avec le trafic actuel puis comparées, à une seconde mesure, qu'ils pourront effectuer dans quelques mois, lorsque les trains de la TLN seront en service. Ces mesures ne nécessitent pas de solliciter les riverains.
2ème scénario (non recommandé par le bureau d'études) : si les horaires des trains sont inconnus.
Dans ce cas, la mesure est effectuée sur une durée de 24 à 48h, avec une difficulté, voir éventuellement une impossibilité, de dissocier le passage des trains des autres bruits environnants (trafic routier par exemple). Dans ce cas, l'appareil est disposé chez un riverain avec également l'inconvénient que

d'éventuels bruits dans le logement altèrent les mesures. Pour ce scénario, nous n'avons pas de garantie de résultats exploitables.

3ème scénario : si la SNCF nous transmet ses études préliminaires

Le bureau d'études peut effectuer une modélisation via un logiciel pour vérifier l'impact de la mise en œuvre des écrans acoustiques. Il n'y a pas de mesures sur site, mais une reprise de l'étude faite par la SNCF. Cette mission peut être effectuée en complément ou à la place des scénarios 1 et 2.

Enfin, un courrier à la signature de Madame le Maire va être de nouveau adressé à la SNCF.

Commissariat

⇨ Où sera implanté le futur commissariat ?
Quels commerces ou services seront intégrés au projet ?
Y aura-t-il des parkings pour remplacer celui de la CPAM ? Comment seront-ils réglementés ?

Le projet d'ensemble sera implanté principalement sur les parcelles appartenant actuellement à l'État. Des aménagements seront effectués au niveau du parking actuel de la CPAM. Le plan d'emprise est disponible sur le site internet de la ville et a été publié dans le magazine de la ville.

Dans le projet actuel, il est prévu en plus du commissariat de police nationale : un poste de police municipale, un local pour la relocalisation de la Poste, un local machiniste pour la RATP et un local pour un pôle médical.

Un parking sous-terrain sera réalisé sous le bâtiment. Le parking de la CPAM sera relocalisé sur la place Kennedy (rue Henry Dunant) qui sera aménagée à cet effet afin de ne pas perdre de places de stationnement dans cette zone. La réglementation de ces parkings n'est pas encore définie. Cette réglementation prendra en compte le besoin de stationnement gratuit durant un temps défini afin d'avoir toujours des places libres et d'assurer une bonne rotation.

Stationnement

⇨ Des aménagements de parkings sont-ils prévus pour alléger les problèmes de stationnement actuels et pour prévoir l'afflux de véhicules qu'engendrera la future gare TLN ?

Les projets de la SCNF ne prévoient que peu de places de stationnement, estimant que les usagers doivent se rendre aux gares en empruntant les transports collectifs ou les transports dits « doux » (vélo, trottinette…).

La problématique a été abordée avec le Maire d'Epinay qui prendra cela en compte dans les futurs aménagements.

Sur le quartier des Presles, il est nécessaire de réglementer le stationnement dans les rues proches de la gare afin d'éviter les stationnements des usagers du train. Lors d'un diagnostic en marchant, avec les référents de quartiers, nous définirons ensemble les rues concernées.

⇨ Les arrêtés correspondant aux marquages au sol ont-ils été mis à jour ?
Quand cela sera-t-il fait ?
Cela portera-t-il sur la totalité de la rue Camille Flammarion ?

Une vérification sera engagée par la Police Municipale sur les arrêtés existants afin que le texte et la signalisation sur site soient cohérents et modifiés si nécessaire.

Rue des Presles

⇨ Dangerosité de la rue causée par un flux important de véhicules qui circulent à grande vitesse.
Difficultés des riverains pour rentrer leurs véhicules.
Rue empruntée par de nombreux piétons.
École et gare environnante.

- En attente de matérialisation au sol de stationnement en réservoir pour permettre aux riverains de stationner et de ralentir la vitesse grâce à cet aménagement.

D'ici fin mars 2017, un projet de stationnement en réservoir rue des Presles sera adressé aux riverains pour avis avant réalisation.

⇨ La rue n'est pas entretenue.
Des déchets sont jetés par terre, les poubelles des passerelles débordent.

- Demande de poubelles le long de la rue (au milieu en particulier).
- Plus de présence du personnel d'entretien sur le quartier.

Un rappel sera fait auprès des équipes de la régie en charge du ramassage des poubelles et des entreprises chargées du nettoyage de la voirie.

- ⇨ Les grands arbres ont été arrachés et maintenant, ont été replantés 5 arbres qui sont entourés d'une « tôle » et d'un grillage inesthétique qui incite certaines personnes à lancer des déchets par-dessus.
  Qui est en charge de l'aménagement, la SNCF ou la commune ?
  Qu'est-ce qui va être fait pour l'aménagement ?

L'aménagement de ce terrain (délaissé par la SNCF) devrait être repris par la commune dans le cadre du programme de travaux d'investissement pour l'année 2017.

- ⇨ Problématique d'assainissement. Tous les pavillons ne sont pas raccordés au tout à l'égout.
  Que fait la ville auprès de la CAPV pour faire avancer les dossiers ?

La commune va relancer cette demande auprès de la CAPV qui a la compétence assainissement.

- ⇨ Le terrain devant la résidence va-t-il être aménagé ?
  Que va-t-il devenir ?

Le terrain devant la résidence appartient au département, nous n'avons pas encore d'information quant à l'aménagement futur.

Rue du Chemin de fer

- ⇨ La portion de voie sous le pont est très dangereuse pour les piétons.
  - Surélever un passage protégé pour les piétons comme sous le pont Galliéni.

Une étude est en cours dans le cadre de la réalisation du plan d'aménagement de la voirie et de l'espace public avec une solution pour ce site et une zone priorité piétons limitée à 20 km/h.

Avenue du Maréchal Foch

⇨ Avenue pas ou peu entretenue.
Absence de poubelles dans une avenue très fréquentée qui mène à la gare.

Cette demande sera inscrite au programme pluriannuel de mise en place de corbeilles sur la commune pour la tranche 2017.

⇨ Le panneau d'interdiction de circuler pour les poids lourds indique une interdiction aux 3.5t alors que du côté d'Enghien-les-Bains, c'est un panneau d'interdiction aux 12t.

Une vérification sera engagée par la police municipale et les services techniques sur les arrêtés existants pour la circulation des poids lourds afin d'harmoniser et de modifier si nécessaire la réglementation sur l'ensemble de la commune et avec les communes limitrophes.

⇨ À l'angle de la rue Balzac ont été positionnés des plots pour empêcher le stationnement. Maintenant les véhicules stationnent en parallèle de ces plots et cela gêne d'autant plus la visibilité et le passage.

La Police Municipale verbalise régulièrement les contrevenants.

Allée des Hirondelles

⇨ Des véhicules empruntent le sens interdit pour stationner dans l'Allée.
La Police Municipale est moins présente.

Lorsque cela arrive, c'est le plus souvent aux heures de pointe, la priorité est donnée aux points-écoles pour sécuriser les piétons.

La Police Municipale est attentive au respect des sens de circulation sur tout le territoire de la commune.

Rue Pierre de Ronsard

⇨ Une femme s'est fait agresser juste devant l'entrée de l'immeuble.
Problème d'insécurité.

- Pourquoi la commune n'achète pas à la copropriété la portion privative afin de règlementer et aménager au mieux cette rue ?

La ville ne peut récupérer des espaces privatifs qui n'ont pas un intérêt collectif dans le domaine public communal.

⇨ Problématique de stationnement. La Police ne verbalise pas le stationnement anarchique de cette rue qui est communale.

La chaussée est communale, mais pas les parkings sont à la copropriété. En fonction des moyens, la Police Municipale verbalise en priorité les stationnements interdits sur les chaussées qui ne se trouvent pas dans des résidences.